

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**du lundi 20 septembre 2014**

Le Conseil Municipal, convoqué en date du 12 septembre 2014, s'est réuni ce jour, samedi 20 septembre 2014 à 10 h 00, en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence du Maire en exercice, Georges SCHULER.

*Membres élus* : 27 *Membres en fonction* : 27  
*Présents* : 21 *Absents : 6, dont procurations* : 4

**Membres présents :**

**Monsieur Georges SCHULER, Maire**

**Mesdames et Messieurs les Adjointes :**

<b>M. Norbert ANZENBERGER</b>	1 <sup>ère</sup> Adjoint au Maire	Présent
<b>Mme Michèle MEYER</b>	2 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire	Absente avec procuration à M. ECKART
<b>M. Patrick ECKART</b>	3 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Présent
<b>Mme Huguette ADRIAN</b>	4 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire	Présente
<b>M. Julien KELLER</b>	5 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Présent
<b>Mme Christine REICHERT</b>	6 <sup>ème</sup> adjointe au Maire	Présente
<b>M. Max MONDON</b>	7 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Présent
<b>Mme Dominique DUTT</b>	8 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire	Présente

**Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :**

<b>1.</b>	<b>Mme Maryvonne JOACHIM</b>	Absente avec procuration à M. BETETA
<b>2.</b>	<b>M. Marcel BETETA</b>	Présent
<b>3.</b>	<b>Mme Stéphanie MARRET</b>	Présente
<b>4.</b>	<b>M. Christian GEISSMANN-TROG</b>	Présent
<b>5.</b>	<b>Mme Françoise WURSTHORN</b>	Absente
<b>6.</b>	<b>M. Nicolas GUILLERME</b>	Présent
<b>7.</b>	<b>Mme Najet BOUKRIA</b>	Présente
<b>8.</b>	<b>M. Eric WILLMANN</b>	Présent
<b>9.</b>	<b>Mme Laurence CROSNIER</b>	Présente
<b>10.</b>	<b>M. Régis HRANITZKY</b>	Présent
<b>11.</b>	<b>Mme Caroline STEINMETZ</b>	Absente excusée avec procuration à M. GUILLERME
<b>12.</b>	<b>M. Eric MOINE</b>	Absent excusé avec procuration à M. WILLMANN
<b>13.</b>	<b>Mme Mireille WINTZ</b>	Présente
<b>14.</b>	<b>M. Cédric KLEINKLAUS</b>	Présent
<b>15.</b>	<b>Mme Isabelle HAESSIG</b>	Présente
<b>16.</b>	<b>M. Thierry PAPERI</b>	Absent
<b>17.</b>	<b>Mme Marie-Paule STIEBER</b>	Présente
<b>18.</b>	<b>M. Maxime FRIEDMANN</b>	Présent

## **ORDRE DU JOUR**

---

- 1. Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 juin 2014**
  - 2. Désignation d'un secrétaire de séance**
  - 3. Avant-projet des travaux de la Salle des fêtes**
  - 4. Recrutement d'un responsable du Service Technique**
  - 5. Réforme des rythmes scolaires**
  - 6. Fixation du loyer de la maison de retraite**
  - 7. Désignation d'un « correspondant vélo »**
  - 8. Demande de subvention Sports-Vacances**
  - 9. Avis du Conseil Municipal sur la proposition de modification des limites administratives de l'arrondissement**
  - 10. Location de la chasse**
  - 11. Divers**
- 

### **POINT 1 : Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 juin 2014**

Transmis par voie électronique, il ne fait l'objet d'aucune observation et est donc adopté à l'unanimité.

### **POINT 2 : Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur Eric WILLMANN est désigné en qualité de secrétaire de séance, assisté par Monsieur Christian GEBEL, Directeur Général des Services.

### **POINT 3 : Avant-projet des travaux de la Salle des fêtes**

Monsieur Patrick ECKART rappelle les nombreuses non-conformités en matière de sécurité, qui ont été recensées par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) ainsi que le non-respect des normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

## *Conseil Municipal du 20 septembre 2014*

Monsieur Patrick WEBER, architecte de l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue, présente l'avant-projet.

Il rappelle les problèmes d'étanchéité, notamment de la toiture refaite à plusieurs reprises au cours de la vie du bâtiment.

Entre autres, il indique que la partie cuisine actuelle sera démolie et que le hall sera réorganisé pour accueillir la nouvelle cuisine.

Lors du diagnostic, certains défauts ont également été constatés sur les installations électriques, les circuits d'évacuation, etc. L'isolation sur la toiture sera enlevée. Une toiture plus légère, étanche et un sous-plafond seront mis en place. Il avait été imaginé à un moment de percer les façades pour créer de nouvelles fenêtres, mais ce n'est pas possible pour des raisons de structure même du bâtiment, dont la solidité risquerait d'être compromise.

Concernant la cage d'ascenseur, elle ne pourra se faire qu'à l'extérieur du bâtiment, du côté du parking actuel.

L'entrée se fera coté Est, avec un grand sas qui donnera une grande transparence au hall. La cuisine, le bar et le vestiaire seront déplacés et se situeront près de la nouvelle entrée.

Le rangement des chaises sera réalisé au niveau de la grande salle (à la place des anciens vestiaires/douches).

Le parquet de la salle sera conservé, ainsi que celui de la scène.

Un accès à la scène est prévu pour les personnes à mobilité réduite, grâce à la réalisation d'une rampe qui pourra également être utilisée pour l'accès du matériel.

La hauteur du plafond de la scène sera réduite.

Il y a également un projet de transformation du dojo en deux salles.

Pour l'isolation, deux procédés seront mis en place de manière alternée : l'isolation intérieure et extérieure. Il y aura également combinaison d'isolation acoustique et thermique à l'intérieur de la salle.

Madame Laurence CROSNIER demande : « N'y aura-t-il pas de panneaux solaires ? »

Messieurs Patrick ECKART et Marcel BETETA lui répondent que ce choix a été écarté pour des raisons techniques.

Madame Laurence CROSNIER reprend : « La restauration scolaire sera-t-elle possible à la Salle des fêtes ? ».

Monsieur Patrick ECKART répond : « La cuisine sera aux normes pour, entre autres, pouvoir accueillir la restauration scolaire en cas de besoin ».

Madame Marie-Paule STIEBER intervient : « Quels seront les utilisateurs de la salle rénovée ? »

## *Conseil Municipal du 20 septembre 2014*

Le Maire prend la parole : « La question est importante, c'est pour cela que le Conseil sera sollicité, mais prioritairement cette salle sera réservée aux associations, puis aux autres types de location, notamment pour les demandes de particuliers (mariages, etc). Tout type de manifestation publique sera possible. Il est vrai que le problème essentiel du risque de trouble à l'ordre public et de gêne sonore pour le voisinage subsiste. Le Conseil sera invité à se prononcer sur ce point le moment venu. ».

Monsieur Christian GEISSMANN demande : « Quel est le budget pour cette opération ? ».

Monsieur Patrick ECKART répond : « 1 253 549 € HT, hors honoraires d'architecte, de bureaux de contrôles et autres, sans prise en compte du transfert du dojo éventuel, ni de la sonorisation. »

Monsieur Cédric KLEINKLAUS interroge : « L'acoustique et l'insonorisation sont de mauvaise qualité actuellement, qu'envisage-t-on ? ».

L'architecte, Monsieur Patrick WEBER, explique que le plafond et la façade Ouest seront traités en matériau phonique.

Monsieur Christian GEISSMANN questionne : « Y-a-t-il eu un spécialiste acoustique ? ».

Monsieur Patrick ECKART répond par l'affirmative.

Monsieur Cédric KLEINKLAUS reprend : « Faudra-t-il toujours sortir puis ranger les chaises après chaque manifestation comme c'est le cas actuellement ? un système de parterre de chaises amovible pour les représentations n'est-il pas envisageable »

Le Maire répond : « Oui nous continuerons à sortir et ranger les chaises, parce qu'il s'agit d'une salle « multi-activités ». La prochaine étape sera de présenter le projet aux associations et d'y convier la Commission Travaux ».

***Vu l'avant-projet de travaux présenté par le Cabinet d'architectes WEBER KEILING ;***

***Vu le coût estimatif des travaux ;***

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,***

***ADOPTE cet avant-projet, qui se chiffre à un montant estimé à 1 253 549 € HT,***

***CHARGE le Maire de faire procéder à la consultation des entreprises, conformément au Code des marchés publics par la procédure adaptée, en considération du coût estimatif total,***

***SOLLICITE des aides de financières auprès du Conseil Général, du Conseil Régional, de l'Etat (réserve parlementaire), de la Communauté Urbaine de Strasbourg et de tout autre organisme susceptible d'apporter son soutien financier pour ces travaux.***

***ADOPTE A L'UNANIMITE***

**POINT 4 : Recrutement d'un responsable du Service Technique**

Introduction du point par le Maire : « Marc BORNERT, notre Responsable du Service Technique fait valoir son droit à la retraite pour la fin de l'année ».

Monsieur Patrick ECKART poursuit : « Nous souhaitons recruter quelqu'un afin que la transition se fasse de la meilleure des manières. ».

Monsieur Christian GEISSMANN trouve dommage de ne pas promouvoir quelqu'un d'interne.

Monsieur Patrick ECKART et Monsieur Christian GEBEL, Directeur Général des Services, indiquent que la question a été posée, mais que malheureusement il n'est pas possible d'envisager cette solution de « promotion » interne, personne n'ayant les aptitudes à un tel poste. »

Monsieur Christian GEISSMANN explique qu'il raisonne essentiellement d'un point de vue financier. Sachant que le chapitre « personnel » est le poste le plus important au budget de la Commune, il estime qu'un « travail de fond » aurait pu être fait ».

Monsieur le Maire et Monsieur Patrick ECKART soulignent que la Commune a à sa charge l'entretien de nombreux bâtiments et équipements (salles de sports, terrains, maison de retraite, écoles, éclairage, etc.) et qu'il faut une équipe technique, notamment des techniciens capables de suivre ces équipements ainsi que les travaux à y envisager. Le « travail de fond » a été fait. Le choix s'est porté vers quelqu'un qui sait également intervenir en cas de problème électrique, alors qu'un électricien part également à la retraite. L'économie se situe également à ce niveau-là.

*Considérant que le Responsable du Service Technique fait valoir son droit à la retraite pour le début de l'année prochaine et qu'il y a lieu d'engager son remplaçant afin qu'il puisse y avoir une bonne transition entre ces agents ;*

*Considérant que suite à appel de candidats une personne a été retenue ;*

*Considérant que le candidat retenu n'a pas encore réussi le concours d'accès au grade qui lui permettrait de prétendre à un emploi permanent ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

*CREE un emploi de Technicien territorial à temps complet non permanent pour permettre ce recrutement.*

***ADOPTE PAR 24 VOIX POUR, dont 4 par procuration (Madame Michèle MEYER, Madame Maryvonne JOACHIM, Madame Caroline STEINMETZ, Monsieur Eric MOINE).***

***Une abstention : Monsieur Christian GEISSMANN.***

## **POINT 5 : Réforme des rythmes scolaires**

Madame Dominique DUTT, Adjointe au Maire, présente les nouvelles activités périscolaires : les associations JES, Dynamique de Reichstett, la Croix Rouge et deux professeurs des écoles pour l'étude surveillée, apporteront leur aide à la mise en place. Il y aura du sport, plus difficile à mettre en place, certes (handball qui se fera à l'école), du théâtre et du cinéma par la ligue de l'enseignement, de l'initiation musicale et de la sculpture /modelage, proposées par Monsieur EHLES et Madame JUAN.

Les demandes sont recensées puis, en fonction du nombre d'intéressés, les activités seront organisées. Nous essayerons de faire des groupes homogènes selon les cycles.

Les APC, Activités Pédagogiques Complémentaires, sont organisées par l'Education Nationale. Elles sont gratuites.

Les NAP, Nouvelles Activités Périscolaires, de compétence des communes, nécessitent une participation financière.

Le Maire indique que l'intérêt de l'enfant est au centre des préoccupations de cette réforme et accessoirement la commodité des parents. Il y a un coût pour la collectivité.

Madame Dominique DUTT précise que des conventions seront mises en place sur le temps des activités, soit sur une année scolaire.

Le coût : avec les fonds d'amorçage et autres recettes, on arriverait à un équilibre financier, selon Madame Dominique DUTT.

Madame Laurence CROSNIER interroge : « Ne faudrait-il pas plutôt opter, comme dans d'autres communes dont j'ai connaissance professionnellement, au recrutement d'agents « vacataires » plutôt que de contractuels ? ».

Madame Dominique DUTT et Monsieur Christian GEBEL indiquent que, renseignements pris auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin, c'est la formule de recrutement sous statut d'agents contractuels qui semble la plus adaptée. Mais quelle que soit la formule, le choix portera sur la plus adaptée, d'une manière ou d'une autre. Il s'agit là d'emplois d'agents non permanents, non titulaires.

Concernant les tarifs, Madame Marie-Paule STIEBER demande s'il n'est pas possible de réduire le coût des activités, en sollicitant notamment l'intervention de plus de bénévoles, trouvant que 15 € c'est un peu cher pour les parents.

Madame Dominique DUTT et le Maire indiquent que le nécessaire sera fait pour une meilleure adaptation et que le tarif sera dégressif. Rien n'est arrêté définitivement, des évolutions selon le fonctionnement restent tout à fait possibles.

*Conseil Municipal du 20 septembre 2014*

*Vu la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires :*

*Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3 ;*

*Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;*

*Considérant la nécessité de recruter deux agents contractuels d'enseignement artistique qualifiés de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, à raison d'une et de deux heures hebdomadaires pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, soit en l'occurrence pour permettre la tenue des nouvelles activités périscolaires introduites dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires ;*

*Considérant la nécessité de recruter deux enseignants dans le cadre d'une activité accessoire, à raison d'une heure hebdomadaire chacun pour assurer des tâches d'animation dites études surveillées pendant les temps d'activité périscolaire mis en place avec la réforme des rythmes scolaires ;*

*Considérant qu'il y a lieu de faire participer financièrement les usagers du service proposé par la Commune ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

*CREE deux emplois d'assistants d'enseignement artistique qualifiés de 2<sup>ème</sup> classe non permanents, l'un avec un coefficient de travail de 2 heures par semaine et l'autre d'une heure par semaine,*

*AUTORISE le Maire à recruter deux fonctionnaires du ministère de l'Education Nationale dans le cadre d'une activité accessoire, à raison d'une heure hebdomadaire chacun pour assurer des tâches d'animation dites études surveillées pendant les temps d'activité périscolaire mis en place avec la réforme des rythmes scolaires ;*

*Ces intervenants seront rémunérés sur la base d'une indemnité horaire correspondant au barème fixé par la note de service du Ministère de l'Education Nationale du 26 juillet 2010,*

*FIXE les tarifs des nouvelles activités périscolaires à 15 € par activité et par enfant pour les deuxièmes et troisièmes périodes, et à 20 € pour la première période, un peu plus longue.*

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POINT 6 : Fixation du loyer de la maison de retraite**

Monsieur Julien KELLER, Adjoint aux finances, présente ce point. Actuellement de 105 000 € par an, il est fixé en équivalence des remboursements d'emprunts pour une durée de 15 ans. Il convient de prendre une délibération pour une nouvelle période. Etant donné que les emprunts sont quasiment tous remboursés, mais que désormais il convient d'envisager de gros travaux de réparations, le Conseil Municipal fixe ce loyer.

*Considérant que la période de 15 ans est achevée et qu'il y a lieu de fixer à nouveau le loyer de la maison de retraite pour une nouvelle période ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

***FIXE le loyer de la mise à disposition de l'immeuble de la maison de retraite, propriété de la Commune, à 105 566 € par an, renouvelable par tacite reconduction.***

***ADOPTE A L'UNANIMITE***

**POINT 7 : Désignation d'un « correspondant vélo »**

La Communauté Urbaine de Strasbourg demande que le Conseil Municipal désigne un « correspondant vélo ». Cette personne représentera Reichstett aux réunions régulières organisées par la Communauté Urbaine de Strasbourg : réunions d'informations et d'échanges sur les bonnes pratiques, entre autres, du vélo dans l'agglomération strasbourgeoise.

*Vu le courrier du président de la Communauté Urbaine de Strasbourg, proposant de désigner un « correspondant vélo » ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

***DESIGNE Madame Christine REICHERT, Adjointe au Maire, pour représenter la Commune aux réunions d'informations et d'échanges organisées par la Communauté Urbaine de Strasbourg sur les bonnes pratiques du vélo.***

***ADOPTE A L'UNANIMITE***

**POINT 8 : Demande de subvention Sports-Vacances**

A l'issue des stages sportifs « Sports-Vacances » organisés par la Section « *Plein air escalade* » du Club Sportif de Reichstett, il s'avère que 40 enfants de Reichstett et 87 non reichstettois ont participé à ces activités.

Comme chaque année, le Club Sportif de Reichstett sollicite une aide financière pour équilibrer son budget.

A raison de 8 € par enfant reichstettois et 5 € pour les autres, la participation de la Commune se chiffrera au total à 755 €.

## *Conseil Municipal du 20 septembre 2014*

Le Maire rappelle que la réforme du système d'allocation des subventions est en cours. Il faudra examiner la manière dont les aides seront accordées à l'avenir.

Il a été constaté, pour Sports-Vacances, que le nombre d'inscrits non-reichstettois a été plus important cette année, certes en raison de l'absence de telles activités à Hoerdt.

Monsieur Christian GEISSMANN intervient : « De jeunes reichstettois se sont vus refuser l'inscription, ce qui pose problème. Il faut quand même favoriser d'abord les enfants de Reichstett. »

Le Maire poursuit: « La Commune a un droit de regard puisqu'elle subventionne. Notons que les enfants de Reichstett qui s'inscrivent dans d'autres communes ne bénéficient d'aucun tarif de faveur. Il va donc falloir revoir le système, sauf à négocier avec les autres communes une participation de leur part. ».

*Vu le courrier de la Section « Plein air escalade » du Club Sportif de Reichstett ;*

*Considérant que cette Section d'association a accueilli 127 enfants, dont 40 enfants de Reichstett dans le cadre des stages « Sports-Vacances » ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

**ACCORDE** une subvention au Club Sportif de Reichstett, Section Plein air escalade, à raison de :

- 8 € par enfant reichstettois,
- 5 € par enfant non reichstettois,

*Soit un total de 755 €.*

**ADOpte PAR 22 VOIX POUR.**

*Ne participent pas au vote Madame Maryvonne JOACHIM, Monsieur Eric MOINE et Monsieur Georges SCHULER, en raison de leurs fonctions de membres dirigeants du Club Sportif de Reichstett.*

### **POINT 9 : Avis du Conseil Municipal sur la proposition de modification des limites administratives de l'arrondissement**

Par courrier du 15 juillet 2014, le Préfet sollicite l'avis des communes sur les modifications des limites de l'arrondissement.

*Vu le courrier explicatif adressé aux maires par le Préfet en date du 15 juillet 2014, relatif au projet de modification des limites administratives de l'arrondissement ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

**N'EMET AUCUNE OBJECTION** à ce projet de modification des limites administratives des arrondissements, la Commune de Reichstett n'étant pas impactée par ces décisions.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POINT 10 : Location de la chasse**

Le bail de la chasse arrive à échéance. Il convient de procéder à la location du territoire de la chasse, après l'avoir arrêté. Il sera également procédé à la désignation des conseillers à la Commission Communale Consultative de la Chasse (CCCC) et fait le choix du mode de consultation.

Le Maire propose de ne pas s'associer avec VENDENHEIM, qui avait souhaité à un moment faire un lot intercommunal. Une partie des terrains de l'ex-raffinerie, située sur le ban communal de VENDENHEIM risque d'être rapidement impactée par les projets de restructuration industrielle du secteur.

*Considérant que le bail location de la chasse arrive à son terme et qu'une nouvelle période de neuf ans va débiter à compter du 1<sup>er</sup> février 2015 ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

**ARRETE** le nouveau territoire de chasse,

**DESIGNE** les conseillers municipaux appelés à siéger à la Commission Communale Consultative de la Chasse : Monsieur Nicolas GUILLERME et Madame Caroline STEINMETZ,

**OPTE** pour une location par appel d'offres plutôt que par adjudication,

**CONSULTE** les propriétaires des parcelles afin de leur demander d'abandonner le loyer au profit de la Commune, qui l'affectera à la rénovation des chemins ruraux ou à d'autres fins d'utilité publique.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POINT 11 : Divers - Motion adoptée par le Conseil Municipal**

- **Demande de piste cyclable entre la rue de l'Embranchement et la rue de la Wantzenau**

Une piste cyclable a été obtenue sur le nouvel ouvrage d'art qui enjambe la voie ferrée pour remplacer le PN6 sur la Route Départementale 63. A l'origine elle devait longer la RD63 jusqu'à l'entrée de Reichstett, mais depuis que le projet de refaire la RD63 jusqu'aux feux situés à l'intersection avec la RD37 a été scindé en deux parties distinctes, la piste cyclable a été amputée pour n'atteindre plus que la rue de l'Embranchement.

Une première proposition, loin d'être optimale mais qui eût été une solution éventuelle, consistant à aménager une piste à l'extrémité sud de la rue de l'Embranchement qui aurait contourné les installations de la Coop par le sud avant de remonter derrière la baignade pour rejoindre la rue du Commerce, a été rejetée au profit du tracé direct le long de la RD63.

**La problématique est la suivante:**

- Le maître d'œuvre et d'ouvrage est le Conseil Général.
- Les emprises de cette piste cyclable se trouvent sur la zone d'activité Rammelplatz de compétence de la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS).
- Le Conseil Général s'étant rapproché de la CUS, un accord semble avoir été trouvé, sauf que :
  - o Le Conseil Général n'est pas pressé de réaliser cet ouvrage, qui va bientôt tomber dans la compétence «Métropole»,
  - o La CUS est contrainte coté budget,
  - o Impossible d'obtenir un planning de réalisation, d'où notre crainte que celle-ci soit reportée aux « calendres grecques »,

**d'où notre crainte que la seconde partie de la piste cyclable soit fortement reportée, voire annulée.**

*Le Conseil Municipal,*

*Prenant donc acte qu'une piste cyclable est construite sur l'ouvrage d'art destiné à supprimer le passage à niveau N°6 en enjambant la voie ferrée Strasbourg – Lauterbourg, mais constatant que cette piste débouche seulement rue de l'Embranchement,*

*Considérant que cela obligera les futurs utilisateurs se rendant à Reichstett ou en provenance de Reichstett, à emprunter la RD 63,*

*Considérant que la pratique de la RD 63 en bicyclette est extrêmement dangereuse, voire impossible,*

*Constatant qu'il ne nous est pas donné de réponse satisfaisante quant à la réalisation prévue le long de la RD63 de la jonction entre la rue de l'Embranchement et la rue de la Wantzenau,*

*Le Conseil Municipal,*

*ESTIME que la piste cyclable doit être impérativement réalisée sur le parcours complet, du PN6 jusqu'à l'entrée de la Commune, rue de la Wantzenau,*

*ESTIME que le report ou la non-réalisation de la seconde partie, de la rue de l'Embranchement jusqu'à l'entrée de la Commune, rue de la Wantzenau, est un non-sens au niveau de la sécurité routière pour les cyclistes,*

*ESTIME que la sécurité des usagers est prioritaire par rapport à la problématique des compétences ci-avant mentionnée*

*En conséquence, le Conseil Municipal,*

*REAFFIRME avec force que la piste cyclable doit être impérativement réalisée sur le parcours complet, du PN6 jusqu'à l'entrée de la Commune, rue de la Wantzenau,*

*Conseil Municipal du 20 septembre 2014*

*DEMANDE au Conseil Général de lui confirmer dans ce sens le calendrier de réalisation de la piste cyclable, du PN6, le long de la RD63, jusqu'à l'entrée de notre Commune, rue de la Wantzenau.*

***ADOPTE A L'UNANIMITE***

*Séance levée à 12 h 15*